

*Sdy. Roy*

No. 12.

# AUX ELECTEURS

---

## LES EFFETS

DE LA

# RECIPROCITE ILLIMITEE

---

Nos industries seraient ruinées ! Nos ouvriers chômeraient et nos cultivateurs perdraient le marché local sans pouvoir acheter à meilleur marché.

---

La presse libérale publie le compte-rendu de certaines entrevues avec un petit nombre de manufacturiers qui se sont déclarés prêts à accepter la concurrence des manufacturiers américains. D'un autre côté la plupart des manufacturiers du pays y sont opposés, et ils affirment que l'union commerciale serait funeste aux industries de notre pays, et qu'elle anéantirait les deux tiers de celles qui existent aujourd'hui.

### Pour les Ouvriers

Cela voudrait dire que deux cent mille d'entr'eux seraient privés de travail. La concurrence dans le travail entrainerait la réduction des salaires pour ceux qui pourraient trouver de l'emploi.

*Adapted J. G. Prang*

13912

Cette politique chasserait du Canada une multitude d'hommes qui s'en iraient dans les manufactures et les villes des Etats-Unis, abandonnant leurs maisons qui représentent leurs économies de plusieurs années.

Non seulement les ouvriers des manufactures auraient à souffrir mais aussi tous ceux qui sont employés à fournir ce qui est nécessaire à ces manufactures.

La classe commerciale serait atteinte par la ruine générale. Le marchand détaillant verrait diminuer le nombre de ses clients et il aurait à lutter contre la concurrence.

Le marchand de gros souffrirait avec le détaillant qu'il approvisionne.

Le capitaliste verrait disparaître plus de cent millions de dollars qui sont placés dans les industries manufacturières. Ainsi le croit l'honorable John Macdonald, de Toronto, capable de faire une estimation exacte.

Les pertes du commerce se feraient sentir sérieusement dans les banques et les sociétés de prêt, qui souffriraient de la diminution de la valeur des propriétés foncières et des garanties sur lesquelles elles ont avancé leurs deniers.

Le cultivateur aurait sa part dans la perte générale. Son meilleur marché est le marché local. Tout cultivateur demeurant dans un rayon de cinq milles des villes, où il y a des manufactures, sait ce que vaut pour ses produits l'approvisionnement d'un marché.

La fermeture des deux tiers des manufactures enlèverait aux cultivateurs canadiens un marché de cinquante millions de dollars, c'est à dire quatre fois plus que la valeur des produits expédiés aux Etats-Unis. Quel avantage le cultivateur canadien pourrait-il attendre d'une politique qui lui ouvrirait un marché en en fermant un autre plus près de lui et qui vaut quatre fois plus que le premier ?

On prétendra que le cultivateur en compensation de la perte de la plus grande partie de son marché local, obtiendra des prix plus élevés et qu'il achètera à meilleur marché.

Dans la conservation du marché local pour l'approvisionnement de nos manufactures se trouve la différence essentielle qui existe entre la politique du gouvernement et celle de l'opposition ;

le cultivateur canadien doit donc examiner la question avec soin. La politique du gouvernement impliquant l'ouverture du marché des Etats-Unis, les prix obtenus dans le pays doivent au moins être égaux à ceux qui sont payés au dehors, sans quoi nos produits seraient exportés. Il s'agit ainsi de choisir entre la politique des deux partis. L'ouvrier qui fabrique les instruments aratoires, les habillements et les meubles restera-t-il en Canada, ainsi qu'il ferait sous la politique de réciprocité du gouvernement, ou sera-t-il chassé aux Etats-Unis, ainsi qu'il le serait sous la politique de l'union commerciale prônée par l'opposition ?

Il est de la plus haute importance qu'il reste citoyen du Canada. Les cultivateurs canadiens et américains se feront concurrence pour obtenir son patronage. S'il s'en va aux Etats-Unis il devient le client immédiat du cultivateur américain, et le client éloigné du cultivateur canadien. Le retenir dans le pays permet aux cultivateurs canadiens de lui vendre directement les produits agricoles qui ne peuvent pas résister au transbordement, et réaliser une partie des profits que retire l'intermédiaire ou l'agent.

Le retenir dans le pays assure au cultivateur canadien un marché permanent. L'en éloigner, c'est créer un marché qui pourrait bien être fermé par une législation hostile, le plus tard à l'expiration du traité.

L'éloigner le rend contribuable des Etats-Unis, et sa contribution au revenu aiderait à soulager le cultivateur américain des charges qui pèsent sur lui, et aiderait aussi à développer les ressources des Etats-Unis.

En le retenant dans notre pays ses taxes soulageront le cultivateur canadien et aideront à construire les chemins de fer et les canaux canadiens.

Sous l'union commerciale le cultivateur canadien *n'achètera pas à meilleur marché*. Les deux pays sont assez près l'un de l'autre pour permettre au cultivateur canadien de savoir qu'il achète au moins à aussi bon marché que ses voisins américains. En général, ses instruments ne coûtent pas plus cher, en tenant compte de la qualité; le prix de ses épiceries est à peu près le même et ses vêtements sont en général à meilleur marché. Il y a dans les cotons une légère différence en faveur du cultivateur américain. Quant

aux lainages l'avantage est tout-à-fait du côté du cultivateur canadien.

Il y a certaines exceptions, mais elles sont sans importance, et en voici les principales.

1. Les fourchettes et autres petits articles en fer fabriqués dans les prisons près de la frontière canadienne. Naturellement ces articles sont à plus bas prix que ceux fabriqués par les ouvriers libres.

2. Certaines marchandises de fantaisie et des articles d'un fini parfait. Les Canadiens qui les achètent sont en état de payer les droits dont ils sont frappés.

3. Un petit nombre d'articles sur la matière première des prix de l'article est accru du montant des droits à payer. Mais si le prix de l'article est accru du montant des droits, ces derniers font directement partie du revenu du pays, et ce que l'acheteur canadien perd dans le prix diminue la taxe qu'il aurait autrement à payer sous une autre forme.

On prétend parfois que si le manufacturier canadien peut vendre à aussi bon marché que son concurrent américain, il ne doit pas craindre l'union commerciale. Dans ce cas, le manufacturier du Canada aurait un marché canadien restreint, sans pouvoir lutter sur le marché américain à des conditions égales. Prenons par exemple les lainages. Tous les vêtements en drap sont tellement plus à bon marché au Canada qu'ils ne le sont aux Etats-Unis qu'on peut les acheter ici presque au prix d'un mélange de coton et de rebut qui se vend chez nos voisins. La raison principale en est que les laines fines dont ils sont fabriqués, n'étant pas produites en Canada, sont admises en franchise, tandis qu'aux Etats-Unis elles sont frappées d'un droit de dix à douze centins par livre, pour l'avantage des producteurs de laine dans l'Ohio et le Texas. Comme il faut quatre ou quatre livres et demie de laine pour une verge de drap, le prix de chaque verge est augmenté de quarante à cinquante centins aux Etats-Unis. Sous le tarif commun de l'union commerciale ou de la réciprocité illimitée des Laurier et des Cartwright, le même état de choses règnerait ici, et le cultivateur canadien verrait ses

vêtements taxés de cent à cent vingt-cinq pour cent, au profit des producteurs de laine du sud qui lui sont complètement étrangers.

### Valeur de la réciprocité.

Le gouvernement fédéral a toujours été d'avis que l'ouverture du marché des Etats-Unis à quelques-uns de nos produits serait avantageuse, et sa politique a toujours tendu à nous le procurer, s'il était possible de l'obtenir à des conditions raisonnables ; mais il ne croit pas que sa valeur soit telle que nous serions compensés de la perte de notre indépendance fiscale, de nos relations avec l'Angleterre et de la destruction de notre marché local.

D'un autre côté, les avocats de l'union commerciale trompent les Canadiens par une exagération préméditée de la valeur du marché des Etats-Unis. Ils prétendent qu'elle rétablirait l'état de choses qui existait sous le traité de réciprocité de 1854. Durant les premières années de ce traité, (1854 et 1855) notre pays était remarquablement prospère, mais cette prospérité était occasionnée par la guerre de Russie et l'inauguration des chemins de fer dans cette province. Cette prospérité augmenta durant les dernières années du traité, mais il faut en attribuer la cause à la rébellion américaine. On se battait aux Etats Unis au lieu de cultiver, et ils avaient besoin de nos produits quand même, avec ou sans traité. Lorsque ce traité était en pleine opération notre pays fut témoin d'une crise financière épouvantable. Les prix étaient bas, mais ce n'était pas là la cause de cette crise. Nous ne faisons des affaires qu'avec les Etats-Unis et New-York était notre douane, notre vendeur et notre banquier. Cette crise financière engloutit toutes les banques de la ville de New-York. L'argent américain n'avait presque aucune valeur au Canada. Impossible de vendre nos grains et quand nous en vendions nous ne pouvions pas en être payés. La raison qui nous a fait ressentir cette crise c'est qu'elle sévissait dans les Etats-Unis. Tout notre commerce se faisait là et tout disparut dans cette tourmente.

Pas un traité de réciprocité ne ferait renaître les calamités de ces jours, cause de la hausse dans les prix qui se fit sentir alors et personne ne peut le désirer.

Les conséquences de l'abrogation de ce traité sont représentées sous un faux jour, de propos délibéré, par les avocats de l'union commerciale. Nous employons avec intention le mot *propos délibéré*.

En 1878, M. John Charlton, dans un discours prononcé à la Chambre des Communes et rapporté dans les *Débats* de cette année, en réponse à une demande tendant à constater si les Etats-Unis avaient gagné ou si le Canada avait perdu autant qu'on le prétendait par l'abrogation de ce traité, a dit : "Non, elle n'a fait que détourner le cours du commerce qui se faisait aux Etats-Unis et dont ils jouissaient en vertu du libre échange qui existait pendant que le traité était en vigueur ; car les pays étrangers ouvrirent un marché au surplus de leurs grains aussi bien qu'au nôtre. Il désirait également attirer l'attention de la Chambre sur la moyenne des prix payés pour diverses espèces de produits, tant pendant que le traité de réciprocité était en vigueur que depuis son abrogation. On croyait généralement que l'abrogation du traité avait diminué le prix des produits vendus par le Canada. Qu'il en fût ainsi ou non, les prix avaient été plus élevés depuis l'abrogation du traité de réciprocité qu'ils ne l'étaient pendant sa durée. Par exemple, de 1854 à 1864, on paya pour nos chevaux une moyenne de \$77.50 par tête. De 1866 à 1876, depuis l'abrogation du traité, cette moyenne s'éleva à \$94.63. Sous le traité, les moutons se vendaient \$2.75 par tête. Depuis l'abrogation, le prix avait été de \$2.76. Durant la mise en vigueur du traité, la laine se vendait 30c, et depuis l'abrogation 34½c. Avant l'abrogation le blé se vendait \$1.13 et depuis \$1.24."

Ceci est conforme au rapport soumis par M. G. W. Brega au gouvernement des Etats Unis en 1868. Le gouvernement l'avait chargé de venir constater les effets de l'abrogation du traité de réciprocité sur le Canada. Dans son rapport il donna un état des exportations et des importations, et le prix des produits canadiens sur les marchés de Toronto, avant et après l'abrogation du traité, et dans le cours de ses observations à ce sujet, il disait :

"L'examen attentif de ces états ou tableaux établit le fait remarquable que quelque grande que fut la vente des produits du Canada aux Etats-Unis, quand ces produits étaient admis en

franchise sur nos marchés, cependant les prix payés dans le Canada, après l'abrogation du traité, pour les mêmes produits, ont été plus élevés depuis l'abrogation qu'ils ne l'étaient avant. On peut nier que quelle que soit la quantité de produits achetés pour la consommation dans les Etats-Unis depuis le mois de mars 1866, ces produits ont été achetés sur le marché canadien à des prix aussi élevés qu'avant l'abrogation du traité, et aussi que le consommateur américain a été obligé de payer les droits imposés par le gouvernement des Etats-Unis. Il n'y a pas de doute que, d'après les états fournis ci-haut, l'abrogation du traité n'a pas préjudicié aux intérêts du Canada, à venir à cette époque (1868). Ces résultats sont inattendus, vu qu'on croyait généralement qu'il en serait tout autrement après l'imposition des droits en vigueur sur notre frontière."

### Quels sont nos meilleurs marchés

On a exagéré la quantité de nos produits que nous pouvons vendre aux Etats-Unis. Les cultivateurs de notre pays ont été indignement trompés par les avocats de l'union commerciale, qui ont prétendu partout que le marché de soixante-cinq millions des Etats-Unis est notre "marché naturel," "notre marché principal," et parfois "notre unique marché." En réalité, ce n'est pas le marché principal ni naturel pour la plus grande partie de nos produits. La production des cultivateurs du Canada peut être estimée à trois cent cinquante millions de dollars. Sur ce chiffre, nous consommons dans notre pays pour une valeur de trois cent quinze millions de dollars, l'Angleterre et ses colonies en achètent pour une valeur de vingt-deux millions et les Etats-Unis pour treize millions de dollars. Il est difficile de dire quelle quantité des produits représentés par cette dernière somme est consommée et quelle quantité est exportée. Supposons que le tout soit consommé aux Etats-Unis, cette somme de treize millions de dollars ne représente que la consommation de trois cent mille personnes, ou de la population de la ville de Buffalo.

Il est indéniable que le marché de Toronto est d'une plus grande valeur pour les cultivateurs d'Ontario que le marché de

soixante-cinq millions des Etats-Unis. Le plus grand marché du cultivateur canadien est le marché indigène, non pas seulement parce qu'il est plusieurs fois plus important que tous les autres marchés réunis, mais parce que ce marché lui procure un prix plus élevé que celui qu'il obtient quand ses produits sont expédiés sur les marchés étrangers. Le meilleur marché, après le nôtre, est celui de l'Angleterre, non pas seulement parce qu'il achète plus que les Etats-Unis, mais parce que les terres de certaines parties du pays, en partie épuisées, servent à produire les animaux et leurs produits dont l'Angleterre achète les trois-quarts.

Tout en reconnaissant la valeur du marché des Etats-Unis, et désirant y avoir accès au moyen de relations commerciales justes et raisonnables, le gouvernement fédéral croit que son premier et plus important devoir est de protéger et encourager le marché intérieur. La politique nationale a eu cet effet, elle a assuré ce marché au cultivateur canadien qu'elle a protégé, et elle l'a augmenté en multipliant dans les fabriques le nombre des ouvriers qui sont les meilleurs clients du cultivateur. Le gouvernement a ensuite en vue de développer le commerce avec l'Angleterre, le meilleur et le plus grand marché étranger pour nous, en encourageant la production des articles qui y sont demandés, en diminuant le taux du fret et en prenant soin des produits quand ils arrivent en Angleterre. Le résultat obtenu, particulièrement dans le commerce d'animaux et de fromage, est que le cultivateur canadien obtient pour ces articles un centin par livre de plus que son concurrent américain. L'adoption de l'union commerciale sacrifierait les avantages que nous possédons. Personne ne doute que, si nous imposions des droits différentiels sur les marchandises anglaises, les animaux canadiens seraient traités de la même manière que ceux des Etats-Unis le sont sur le marché anglais. Cela en réduirait la valeur d'un centin par livre—perte directe d'un million et demi de dollars que subiraient les éleveurs de notre pays.

Nous ne devrions pas sacrifier le marché anglais dans notre empressement à nous procurer le marché des Etats-Unis, parce que le premier prend de l'augmentation et que depuis des années le dernier a été déclinant.

Voici un état soigneusement préparé des exportations des produits de la ferme du Canada durant les vingt et une dernières années :

### Exportation des Produits de la Ferme.

Année.	Etats-Unis.	Angleterre.
1870.....	\$14,927,313	\$ 9,723,879
1871.....	13,213,556	8,083,338
1872.....	14,117,844	10,529,086
1873.....	13,000,244	14,701,947
1874.....	14,450,035	18,364,139
1875.....	13,097,985	15,459,692
1876.....	16,641,401	16,281,730
1877.....	12,630,957	14,765,991
1878.....	11,460,144	19,147,608
1879.....	13,144,385	19,168,773
1880.....	14,103,783	23,746,084
1881.....	16,178,318	24,818,858
1882.....	24,783,186	24,609,551
1883.....	18,556,867	22,632,934
1884.....	13,870,813	20,044,131
1885.....	15,184,903	23,482,658
1886.....	15,495,783	22,543,936
1887.....	15,257,617	25,753,882
1888.....	17,902,021	20,863,712
1889.....	16,262,713	19,901,115
1890.....	13,485,727	22,240,548

Le fait est encore plus visible dans le rapport suivant de l'exportation des animaux et de leurs produits :—

Année.	En Angleterre.	Aux Etats-Unis.
1870.....	\$ 4,345,909	\$7,326,983
1874.....	8,559,764	5,703,366
1878.....	9,060,279	4,483,106
1882.....	13,365,399	6,592,068
1886.....	14,815,672	6,742,789
1889.....	16,227,060	7,137,006
1890.....	18,578,722	5,690,474

Toute politique qui détruirait ce marché ne peut pas être dans les intérêts canadiens. L'admission en franchise de nos produits sur le marché des Etats-Unis, en augmenterait quelque peu la demande, mais non dans la proportion promise par les avocats de l'union commerciale, et les prix ne seraient pas plus élevés. Le grand problème que le gouvernement des Etats-Unis a aujourd'hui à résoudre est de trouver des marchés pour les produits de leurs propres cultivateurs, et non des marchés pour y acheter des produits pour leur propre consommation.

Si le cultivateur canadien devait recevoir le droit maintenant perçu par les Etats-Unis, les prix sur ce marché ne seraient pas plus élevés qu'aujourd'hui, et il ne pourrait pas y avoir d'augmentation dans la demande. Ce n'est qu'en diminuant les prix au moyen de la remise du droit, que le marché pourrait se développer, mais l'augmentation des prix serait peu sensible pour le cultivateur canadien, et le prix de plusieurs articles n'augmenterait pas du tout.

On doit aussi observer que même la réciprocité dans les produits naturels, entraîne l'entrée dans le Canada de certains produits américains au détriment de nos prix. Les promoteurs de l'union commerciale citent les prix des articles de haute marque, et les prix établis dans les villes où les marchés ont été exceptionnellement élevés par les monopoleurs de grains ou par le manque d'approvisionnement, mais si nous prenions la moyenne d'une année, ou mieux de plusieurs années, nous verrions qu'en général les prix des produits agricoles du Canada, ne sont pas moins élevés que ceux qu'ils obtiennent aux Etats-Unis. Nous n'avons que le rapport du marché de la province d'Ontario, lequel, avec ceux fournis par le bureau d'agriculture à Washington, donne les prix suivants pour l'année 1888—c'est le dernier rapport complet :—

	Etats-Unis.	Ontario.
Blé.....	\$0.92	\$ 0.99
Orge .....	.59	.60
Avoine .....	.27	.40
Seigle .....	.58	.60
Patates.....	.40	.31
Foin.....	8.76	17.28

## Condition des Cultivateurs Canadiens.

Les partisans de l'union commerciale rabaisent indignement la condition des cultivateurs canadiens. La valeur des terres a quelque peu diminué dans certaines parties du pays, et cette diminution a été plus forte dans un petit nombre d'endroits. C'est le résultat temporaire du développement des immenses territoires du Nord-Ouest, et de la récolte qui en partie n'a pas été abondante. Les avocats de l'union commerciale prétendent que quelle que soit la misère qui existe, elle est dûe aux impôts établis par le gouvernement fédéral. En fait, l'augmentation des impôts n'a pas atteint un dollar par terre dans tout le Canada. Parfois ils prétendent tout autre chose. Ainsi le 2 janvier, le *Globe* de Toronto disait :—

“ On doit attribuer en partie l'état malheureux où se trouve le cultivateur à, la mauvaise culture que la possession d'une trop grande étendue de terre encourage et développe.”

Et le 5 du même mois, le *Globe* disait des cultivateurs de Québec :—

“ Un journal tory de Québec affirme que l'absence de dettes hypothécaires fait voir que les cultivateurs de cette province ne souffrent pas. Il n'y a pas d'hypothèques à Muskoka et au Greenland, mais cela ne prouve pas que l'agriculture y prospère. *Tout le monde sait que dans Québec les taxes ecclésiastiques sont la première hypothèque sur la propriété foncière, et que les prêteurs ne se soucient pas de faire des avances sur des terres déjà grevées d'une hypothèque, outre que ces terres sont épuisées par deux siècles de culture défectueuse.*”

Si cela est vrai, pas une seule politique fiscale, encore moins l'union commerciale, ne peut remédier à ce mal résultant d'une culture défectueuse et mauvaise. Si nos terres sont épuisées c'est qu'on leur fait produire trop de grain et de foin, qui sont les principaux articles demandés par les Etats-Unis. L'assertion du *Globe* est mensongère. Il y a et il y aura toujours de la culture défectueuse, mais nos cultivateurs ont été forcés de lutter contre une série de récoltes en partie manquées à raison du temps défavorable. Le prix des produits agricoles a graduellement diminué depuis quinze ans et le Canada a subi l'influence de cette diminution, mais

non dans la même mesure qu'ailleurs. En voici la preuve dans la liste des prix du blé sur les marchés de Montréal, Londres et New-York pendant plusieurs années, et ces chiffres sont fournis par nos rapports officiels et ceux des gouvernements anglais et américain :—

	Montréal.	Londres.	New York.
1874 à 1878.....	\$1.19	\$1.52	\$1.25
1880 à 1884.....	1.13	1.27	1.13
1884 à 1889.....	89	95	81

De 1874 à 1878 nos prix étaient de six centins plus bas que ceux de New York, et après l'inauguration de la politique nationale, de 1880 à 1884, les prix étaient exactement les mêmes ; de 1884 à 1889 nos prix ont été de huit centins plus élevés.

La différence entre les prix de Montréal et de Londres était de trente-trois centins, de 1874 à 1878, et de six centins seulement entre 1884 et 1889. Ainsi, durant une longue série d'années, le cultivateur canadien a obtenu des prix relativement plus élevés que son rival dans les Etats-Unis ou en Angleterre, mais les prix ne lui serviraient de rien si, à cause d'une saison défavorable, il n'avait pas de produits à vendre.

Si dans certaines parties du pays le cultivateur canadien n'est pas prospère autant que son travail lui donne le droit de l'être, sa position est enviable si on la compare à celle de son voisin des Etats-Unis.

Dans un article publié le 7 novembre dernier, le *Mail* de Toronto, journal qui n'est pas partisan du gouvernement fédéral, discute les rapports des compagnies de prêt de la province d'Ontario, et il fait voir que la valeur des terres de cette province est aliénée jusqu'à concurrence de neuf pour cent seulement, tandis que les terres de l'Ohio sont hypothéquées jusqu'à trente-six et deux tiers pour cent de leur valeur. Les rapports des Etats de l'Illinois et de Michigan signalent un état de choses encore plus triste. Comparés à d'autres ces Etats sont pourtant prospères. Il y a trois ans, le bureau d'agriculture de Washington, faisait le rapport suivant sur l'Etat de New-York :—

“ En général, les cultivateurs sont plus endettés qu'ils ne l'étaient il y a dix ans. Il y a un grand nombre de terres qui ont été achetées il y a quelques

années, et hypothéquées depuis, qui ne se vendraient pas aujourd'hui pour plus que le montant des hypothèques, vu la dépréciation des terres qui, en dix ans, a atteint trente-trois pour cent. Il est probable qu'un tiers des terres de l'Etat ne se vendraient pas pour plus que le coût des bâtiments et autres améliorations, à cause de cette diminution de valeur."

Le rapport des estimateurs soumis à la législature le 29 janvier dernier, fait voir que non seulement il n'y a pas eu d'amélioration mais que cet état de choses a depuis empiré. On y lit :

" Nos recherches pendant l'année vérifient l'affirmation qu'il n'y a pas eu d'amélioration dans la condition financière de leurs propriétaires ou occupants. Partout nous entendons dire que les terres perdent leur valeur, que les ventes sont rares et que l'industrie devient de moins en moins profitable. Dans plusieurs cas les terres sont hypothéquées pour leur pleine valeur, et celles qui font exception sont rares."

D'un côté, les rapports du gouvernement d'Ontario font voir qu'en dépit des temps critiques, la valeur de la propriété foncière a augmenté de cent millions de dollars depuis 1882 à venir à 1889— d'un autre côté, le recensement des Etats-Unis établit que la valeur de la propriété foncière de l'Etat de New-York, qui possède le marché principal du pays, a diminué, depuis 1870 à 1880, de deux cent vingt-trois millions de dollars.

Dans le Vermont et le New-Hampshire les autorités s'efforcent de disposer des terres qui ont été abandonnées par leurs propriétaires, et le commissaire de l'Etat offre en vente des " bonnes terres avec bâtiments, et des érables pour \$3 et \$5 par acre, à des conditions faciles de paiement."

Dans les Etats de l'ouest les choses ne sont pas plus rassurantes. Le *Beacon*, de Boston, qui a étudié la question des hypothèques de ces Etats, dit :—

" A une assemblée de la *Farmers' Alliance* de Kansas, tenue dernièrement, il a été démontré que sur 13,000 cultivateurs dans l'état, 7,500, seulement possédaient des terres non hypothéquées, et que la moitié de ces derniers avaient hypothéqué leurs biens mobiliers. Il y avait dans l'Etat 2,100 fermiers sur des terres qu'ils possédaient autrefois, mais qui avaient été vendues par suite d'hypothèques, et 4,400 autres qui ne payaient pas les intérêts et qui étaient exposés à perdre leurs terres de la même manière."

La *Farmers' Alliance* déclare que 5,000 terres ont été abandon-

nées dans cet Etat. L'émigration se dirige actuellement de ces Etats de l'ouest vers notre Nord-Ouest, et le ministre de l'agriculture est accablé de demandes de secours par ceux qui quittent ces Etats et qui viennent au Canada. On comprend pourquoi le général Butler disait à Boston, le 1er mai dernier, que les terres des Etats de l'ouest, sans compter la propriété des villes, étaient hypothéquées au montant de \$3,450,000,000. L'union commerciale placerait les terres du Canada précisément dans le même état qui a été si désastreux pour les cultivateurs des Etats-Unis, état qui les a poussés à la révolte d'octobre dernier. Pas un homme raisonnable peut croire que, dans les mêmes circonstances, la même chose n'arriverait pas ici. Nos cultivateurs seraient astreints aux mêmes marchés, taxés de la même manière, ayant les mêmes charges à supporter, et pourquoi les mêmes conséquences ne s'en suivraient-elles pas ?



